



LE TELEGRAMME DU CEPLIS

Conseil Européen des Professions libérales
Coudenberg 70

B-1000 Bruxelles

Tel : +32.2.511.44.39 - Fax : +32.2.51.01.24

E-mail: ceplis@scarlet.be

www.ceplis.org

Date:19 /04/10

Pages:3

N°08/10

Ce numéro contient:

- La Commission européenne prend des mesures contre l'Autriche et la France par rapport à la mise en œuvre de la Directive sur les Qualifications Professionnelles.
- Paola Testori Coggie est nommée en tant que nouveau Directeur Général de la DG Santé et Consommateurs (SANCO) de la Commission européenne.
- La Commission européenne fait marche arrière par rapport à l'Harmonisation des Droits des Consommateurs.
- Conférences et évènements à venir.

La Commission européenne prend des mesures contre l'Autriche et la France par rapport à la mise en œuvre de la Directive sur les Qualifications Professionnelles.

La Commission européenne a pris des mesures contre l'Autriche et la France pour s'assurer que ces deux Etats Membres vont effectivement mettre en œuvre la Directive sur la Reconnaissance des Qualifications Professionnelles (200/36/EC).

Comme vous vous en rappelez (voir *Télégramme du CEPLIS n°22.09*), le Tableau récapitulatif de la mise en œuvre de la Directive en question, publié par la Commission européenne, indiquait que l'Autriche et la France n'avaient pas terminé la transposition du texte dans leur législation nationale et ont été condamnés par un jugement de la Cour de Justice de l'Union européenne (Autriche : [C-477/08](#) et France : [C-468/08](#)).

L'action prise par la Commission européenne consiste en une lettre de mise en demeure leur demandant de fournir toutes les informations sur les actions entreprises par leurs gouvernements afin de se conformer aux décisions de la Cour de Justice de

l'UE concernant la mise en œuvre de la Directive sur la reconnaissance des Qualifications Professionnelles (2005/36/EC).

Il est intéressant de noter que la date limite initiale pour la mise en œuvre de cette Directive était le 20 octobre 2007.

Paola Testori Coggi est nommée en tant que nouveau Directeur Général de la DG Santé et Consommateurs (SANCO) de la Commission européenne.



Mme Paola Testori Coggi, d'Italie, a remplacé **M. Robert Madelin**, du Royaume-Uni, à la tête de la Direction Générale pour la Santé et les Consommateurs.

Mme Testori Coggi a rejoint la Commission européenne en 1983 en intégrant la Direction Général pour l'Environnement. Elle a travaillé avec la cabinet de la Commissaire Emma Bonino (Commissaire pour la Santé et la Pêche de 1993 à 1999) en tant que conseillère sur des questions liées à la santé des consommateurs et elle a aussi collaboré à la rédaction de la nouvelle politique de l'UE sur la santé des consommateurs après la crise de la « vache folle ». De 2000 à 2007, elle était le Directeur pour la sécurité de la chaîne alimentaire au sein de la DG SANCO où elle était plus particulièrement en charge du Livre Blanc sur la Sécurité alimentaire (12/01/2000) et l'élaboration du programme politique. Depuis le mois d'août 2007, Mme Testori Coggi occupait la place de Directeur Général faisant fonction au sein de cette même DG.

Son prédécesseur, M. Robert Madelin, a été nommé Directeur Général de la DG pour la Société d'Information et les Médias (INFOSOC). M. Madelin était le Directeur Général pour la Santé et les Consommateurs depuis le mois de janvier 2004. Avant cela, il était l'un des Directeurs de la DG Commerce et était responsable de plusieurs sujets économiques internationaux tels que la biotechnologie, la standardisation, la propriété intellectuelle, le développement durable, la gouvernance et les relations commerciales bilatérales avec l'Asie.



La Commission européenne fait marche arrière par rapport à l'Harmonisation des Droits des Consommateurs.

La Commission européenne a récemment modifié sa proposition ayant pour but d'harmoniser les droits des consommateurs au sein de l'Union européenne. Cet objectif n'est désormais plus considéré comme une option, un changement qui pourrait être le résultat d'un intense lobbying de la part de plusieurs Etats Membres.

« Une harmonisation complète ne serait pas appropriée ou bonne pour les Petites et Moyennes Entreprises et pourrait mener à des prix plus hauts pour les

consommateurs » a déclaré la Commissaire pour la Justice Viviane Reding adressant un commentaire sur la proposition de Directive sur les Droits des Consommateurs au Parlement européen le 15 avril dernier.

Suite à cette déclaration, une lettre jointe a été envoyée par l'**Union européenne des Associations des Petites et Moyennes Entreprises** (UEAPME) ; **BusinessEurope**, la plus grande organisation horizontale d'affaires au niveau Communautaire ; et **Eurocommerce**, la représentation au niveau Communautaire des entreprises de vente au détail, de vente en gros et de vente internationale. Ces trois associations s'opposent fermement aux révisions produisant un mélange entre harmonisation complète et minimale des droits parce qu'elles pensent qu'un tel régime n'améliorerait pas la certitude légale, ni n'empêcherait la fragmentation du droit qui sont tous deux des objectifs de la révision. Les organisations pensent que de telles révisions pourraient être en contradiction avec l'essence même du Marché Intérieur qui est défini comme un espace sans frontières internes et mettrait en danger tout nouveau concept de distribution.

La Commissaire Reding a déclaré qu'elle mettrait en place un groupe d'experts très qualifiés pour transformer la proposition actuelle de la Commission – qu'elle qualifie de document « volumineux » et d' « académique » - en une proposition de future directive sur la protection des consommateurs.

Conférences et évènements à venir

- **Assemblée Générale du Conseil Européen des Ordres d'Infirmiers**
Quand : le mercredi 19 mai 2010
Lieu : An Bord Altranais Premises – 18/20 Carysford Avenue, Blackrock Dublin, Irlande.
Heures : de 9h30 à 16h00
Information : www.fepi.org
- **Le 2^{ème} Forum des Droits des Consommateurs : Gagner plus de confiance dans le Marché Intérieur ?**
Quand : le mercredi 2 juin 2010
Lieu : Stanhope Hotel Bruxelles, rue du Commerce 9 B-1000 Bruxelles
Heures : de 13h30 à 17h00
Information : www.consumer-rights-directive.eu